

Edito

L'année qui vient de se terminer nous a permis, je le souhaite, de mieux répondre à vos attentes : des partenariats bénéfiques pour tous, des actions auprès des élus politiques pour la défense de vos droits, de l'information à travers nos bulletins, nos lettres mensuelles, nos réunions à thème et notre Assemblée Générale.

2017 aura été une année exceptionnelle à plus d'un titre. Nous avons fêté nos 30 ans d'existence : une belle occasion d'offrir à chacun une brochure retraçant le parcours des pionniers d'hier et... d'aujourd'hui.

Une année exceptionnelle également avec la magnifique conférence de Louis Bodin, organisée conjointement avec les anciens exploitants de la Marne lors de la Foire de Châlons. Une première dans les annales d'avoir pu faire venir une « peinture nationale ». Quel programme pour 2018 ? Réponse dans les



Foire de Châlons 2017

prochains mois ! Suite aux élections présidentielle et législatives du printemps dernier, nos bénévoles, soutenus efficacement par ceux de notre Fédération nationale, ont eu l'opportunité de monter au créneau et défendre nos droits et nos propositions.

Je voudrais saluer l'implication des bénévoles (élus du conseil d'administration ou non) qui ont fait un travail exceptionnel. Ce vivier est la recette de la réussite de notre Association. Que l'année qui débute s'inscrive dans la

continuité du programme 2017 et avec le succès que nous avons connu. Chaque jour, nous avons le plaisir d'accueillir de nouveaux adhérents et nous espérons qu'ils seront encore plus nombreux à nous rejoindre.

Les élus du Conseil d'administration se joignent à moi pour vous présenter nos vœux les plus sincères ainsi qu'à vos familles et proches. Nous vous donnons rendez-vous le jeudi 29 mars 2018, lors de notre assemblée générale pour retracer les actions 2017 et vous présenter les projets 2018.

Le Président
Alain Piétremont

Sommaire :

- **EDITO**
- **RÈGLEMENT COTISATION**
- **L'AROPA 51-08**
- **TRAVAUX DE LA COMMISSION DÉFENSE DES RETRAITÉS**
- **RETRAITE COMPLÉMENTAIRE EN 2019**
- **LES PRIX DES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ**
- **LES LOISIRS 2018**

ANNEXES :

PROGRAMME ET BULLETIN-RÉPONSE POUR LES SORTIES

Règlement de votre cotisation avec le prélèvement automatique

Le prélèvement automatique, nous vous l'avons annoncé dans notre précédent bulletin d'information et l'avons proposé dans notre courrier reçu fin novembre.

Nous remercions celles et ceux qui nous ont déjà retourné leur mandat de prélèvement automatique sur compte bancaire pour régler leur cotisation. Vous pouvez encore faire ce choix jusque fin janvier au plus tard pour 2018..

Bien entendu, l'AROPA 51-08 ne procédera à un prélèvement qu'après vous avoir envoyé un courrier vous précisant le montant, la date de prélèvement et les références du compte bancaire.

Marc Baudot

L'AROPA a toujours le vent poupe

Les retraités du milieu agricole sont toujours plus nombreux à nous rejoindre, preuve qu'ils apprécient les avantages et les services que dispense notre AROPA 51-08.

A fin 2017, notre association compte plus de 4250 adhérents soit une progression nette d'une bonne centaine d'adhérents par rapport à fin 2016 (après prise en compte des décès et autres raisons diverses).

Nos adhérents n'ont pas saisi l'opportunité qui leur était offerte de parrainer des adhésions sur 2017. En effet nous avons enregistré sur 2017, seulement une dizaine de parrainages. L'opération ne sera pas reconduite sur 2018.

N'hésitez pas à faire la promotion de votre AROPA et pas seulement auprès des anciens salariés d'OPA. Pensez également aux anciens salariés d'exploitations agricoles et viticoles. Merci de votre confiance et de votre aide.

Régis Millard



Travaux de la Commission Défense des retraites

A la demande de la CFR, nous avons contacté dans un premier temps les députés membres de la commission des finances : Mmes Magnier, Kuric et M. de Courson dès le 19 Octobre. La semaine suivante les autres députés de notre secteur : Mme Poletti, Mrs Cordier et Warsmann pour les Ardennes et M. Girardin pour la Marne. A ce jour, seuls Mmes Kuric et Magnier et MM de Courson et Warsmann nous ont reçus.

Nos revendications

Nous avons pu ainsi leur faire part de nos inquiétudes quant aux conséquences de l'augmentation de la CSG sur les retraites. Augmentation de la CSG prévue dans le programme du candidat Macron, rappelons le.

Nous demandons donc la suppression de la cotisation maladie sur les retraites complémentaires et la défiscalisation de la cotisation assurance maladie complémentaire.

La réponse de nos interlocuteurs

Mme Magnier et M. Warsmann ont apprécié et accueilli ces propositions favorablement. Elles leur apparaissent légitimes et censées.

M. de Courson bien qu'estimant que cette augmentation de la CSG « entraîne une rupture d'égalité du citoyen face à l'impôt » pense que la mise en œuvre de l'exonération du 1% sur les retraites complémentaires sera trop difficile. En effet, ce point n'a jamais pu être mis à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale depuis 1947; Quant à la défiscalisation de la cotisation AMC, cela ne pourrait se faire que par une généralisation de cette assurance, sur une base minimale et obligatoire.

Retraite universelle et représentativité de notre CFR

Nous avons aussi abordé la retraite universelle et les difficultés de mise en place mais aussi la nécessité de mettre en place cette réforme. Ce sera long mais on y arrivera.

Mme Magnier trouve aussi légitime notre demande de reconnaissance car comme elle a dit : " vous représentez 10% des retraités, c'est plus que les syndicats."

M. de Courson reconnaît que la CFR représente plus de retraités que le Syndicalisme. Mais avec son réalisme habituel, il pense qu'une telle reconnaissance empiéterait sur la « chasse gardée » du syndicalisme que les politiques ne veulent pas encore froisser. Ils craignent en effet que la Reconnaissance de la CFR exacerbe les revendications des retraités. Mais tout peut arriver.

Ils sont en attente d'informations et de propositions de la part des habitants car ils ne peuvent pas inventer leurs préoccupations.

La CSG en question

Mme Kuric nous a expliqué que l'augmentation de la CSG permet au gouvernement de rassembler des fonds et touche un grand nombre de personnes actifs et retraités. Cela permettra de financer la suppression de la Taxe d'habitation et la diminution des cotisations salariales. Dans le même temps, une revalorisation sur 3 ans du minimum vieillesse a été votée.



Les membres de la commission des finances et du gouvernement sont bien conscients qu'une tranche de la population des retraités « appelée angle mort » est impactée par l'augmentation de la CSG et par le maintien de la taxe d'habitation, ils espèrent régler cette injustice d'ici 2022.

Il ne faut en tous les cas pas compter ni sur la suppression de cette augmentation ni sur les modifications du plafond.

La mise en place de la retraite universelle pourrait mettre 17 ans mais ce changement de cap est indispensable pour l'équité de toutes les personnes qui travaillent.

Mme Kuric nous a demandé de reprendre contact l'année prochaine, ce que nous ne manquerons pas de faire.

A priori, nous ne sommes pas les seuls oubliés de la "compensation", les Agriculteurs aussi.

Tous reconnaissent et apprécient aussi que notre Président respecte ses projets de campagne.

Ils nous ont précisé que tout ne pouvait pas être fait tout de suite mais jouable sur la durée du mandat.

Monique Schubert

Information Retraite complémentaire : ce qui va changer en 2019

Les partenaires sociaux se sont entendus sur les modalités de fusion de l'Agirc et de l'Arrco.

Le « régime unifié Agirc-Arrco » (c'est le nom retenu en attendant de trouver mieux) verra bien le jour en janvier 2019.

Première conséquence, les réserves vont être mises en commun, soit 60 milliards d'euros pour les mauvais jours assurant ainsi la pérennité du système.

Deux autres négociations sont encore nécessaires avant la fusion :

Celle sur le statut des cadres, imminente.

Et surtout, en 2018, la première négociation visant à définir dans quelle fourchette évoluera la valeur d'achat d'un point de retraite (son prix d'acquisition) et sa valeur de service (pour le calcul de la pension), Il n'y aurait pas de baisse de pension mais la valeur du point pourrait changer.

Les pensions complémentaires seront indexées sur **les salaires** et non plus sur l'inflation.

Toutefois, les partenaires sociaux pourront sous-indexer les revalorisations pour faire des économies : par exemple, 1 point de moins que la progression des salaires.

Monique Schubert

Les prix des complémentaires santé vers une hausse généralisée !!

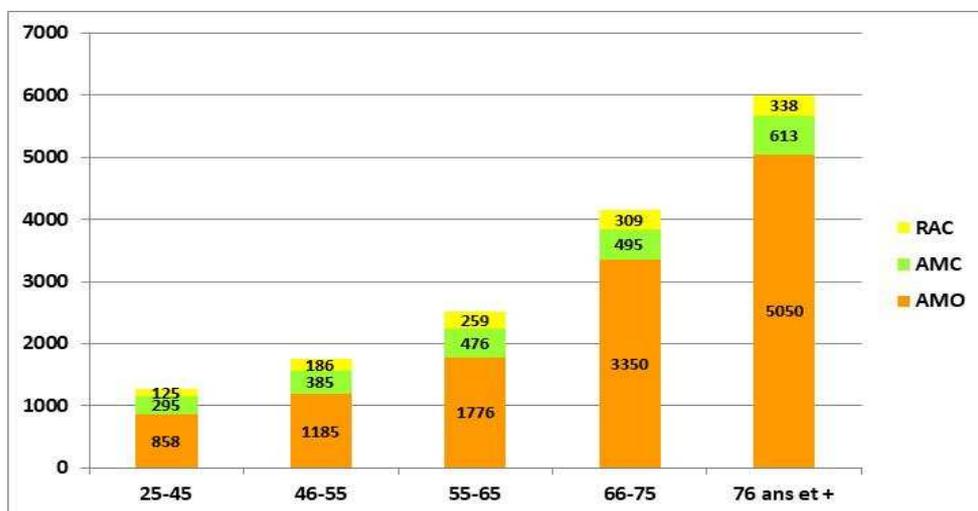
Selon diverses sources, les prix de la complémentaire santé vont globalement **augmenter en 2018**. Pour les contrats individuels, les revalorisations vont ainsi tourner autour de 2.5% à 3% en moyenne. En assurance collective (contrat collectif à adhésion individuelle compris), les hausses seront, dans l'ensemble, un peu plus marquées et généralement au-dessus de **3% et même, parfois, de 5%**.

(Il convient de se souvenir que le pourcentage indiqué par les assureurs ne comprend que rarement l'effet « âge » que l'on peut chiffrer selon les contrats de 1.3% à 1.8% et qui sont donc à ajouter aux % ci-dessus)

Pourquoi ces augmentations ?

1-Facteur âge

Dans la quasi-totalité des cas, l'augmentation du contrat se fait par rapport à l'âge. Plus vous prenez de l'âge et plus votre contrat sera cher car **la consommation annuelle moyenne de soins** est d'autant plus grande que l'âge est avancé. Témoin le graphique ci-dessous (source DRESS):



RAC = reste à charge AMC = part remboursée par assurance complémentaire AMO = part remboursée par assurance obligatoire

2 Facteur hausse des dépenses de santé

La hausse tendancielle des dépenses de santé que nous observons depuis plusieurs années se poursuit sous l'effet du vieillissement de la population, des nouvelles technologies et du prix des nouveaux traitements spécifiques à certaines maladies. Cette hausse est comprise entre 2 et 3% par an.

3 Facteur hausse des tarifs des soins

Dans le précédent bulletin n°29 d'octobre 2017 nous vous avons indiqué les principales mesures de la nouvelle convention signée entre l'Assurance Maladie et les représentants des Médecins. Principalement les consultations généralistes sont passées de 23 à 25 € et certaines consultations « complexes » vont passer de 46 à 60 €. Ces hausses seront supportées par l'assurance maladie obligatoire et par les assurances complémentaires santé. L'impact financier est de l'ordre de 0.4% des dépenses de santé.

4 Facteur désengagement de l'assurance maladie

Il faut ajouter également le désengagement de l'assurance maladie dans le remboursement de plusieurs médicaments. Certaines vignettes remboursées à 65% par l'assurance maladie passent ainsi à 35% voire à 15%. Le reste est donc à la charge de votre assureur afin de toujours avoir un remboursement à 100%. Par cette seule mesure, l'assurance maladie obligatoire pense faire une économie de 1 Md€ soit 0.5% des dépenses de santé.

5 Facteur augmentation du forfait hospitalier

La révision du forfait hospitalier de 18 à 20 € va également peser sur les comptes d'exploitation de l'assurance maladie et des complémentaires santé. Au total, l'impact financier serait de l'ordre de 0.6% des dépenses de santé.



Que faire face à cela ?

L'équilibre est de plus en plus difficile à trouver. Cependant les complémentaires santé disposent de quelques leviers pour tenter d'y parvenir et parmi ceux-ci on trouve :

- Les réseaux de soins qui rassemblent des opticiens, dentistes etc. avec lesquels ont été négociés des tarifs maîtrisés
- Le développement de la prévention est également un moyen de faire baisser les dépenses de santé et donc de limiter l'augmentation des cotisations.
- La sensibilisation des adhérents au bon usage du médicament peut contribuer à contenir les dépenses sur un poste qui représente 70% des remboursements.
- La délivrance de la bonne information pour encourager le recours aux génériques et sensibiliser les médecins à des prescriptions responsables constitue le « cœur » d'un nécessaire travail d'éducation aux bonnes pratiques.

Dans le contexte général que nous venons de décrire, l'objectif principal est de maintenir voire d'améliorer le rapport « Garanties / Tarifs ». C'est ainsi que **L'AROPA 51-08 intervient** régulièrement auprès de ses partenaires assureurs pour maintenir une offre toujours plurielle et compétitive.

Bonne santé à tous.

Jacques Debroye

SORTIES 2018 proposées par l'Agence Le Beau Voyage

Croisière Le romantisme de la Moselle et du Rhin

55 adhérents participeront à cette croisière du 6 au 10 MAI 2018, au départ UNIQUEMENT de REIMS
Les informations complémentaires seront adressées début janvier à chaque participant

Sortie découverte 2018 — 14 juin 2018

Matinée : Visite guidée du Musée de l'Air du Bourget avec visite du Boeing 747 et de 2 Concorde



Après-midi : Arrivée au Château d'ÉCOUEN et visite guidée du Musée national de la Renaissance, ancienne demeure d'Anne de Montmorency



Bulletin-réponse et conditions d'inscriptions en annexes

Le PUY DU FOU — du 6 septembre au 9 septembre 2018



Au départ uniquement de REIMS

Nombre de places limitées à 50 participants. Les inscriptions se feront par ordre d'arrivée du bulletin réponse dûment complété accompagné du règlement. Bulletin réponse et conditions en annexes

MISE EN GARDE :

Etant donné le programme, nous vous remercions de prendre en compte qu'il y a **2 jours complets** sur le site du Puy du Fou, donc **beaucoup de marche de jour, comme de nuit pour l'accès à la Cinéscénie de 21 H 00 à Minuit.**

1er Jour - Au départ de **uniquement de REIMS**
Départ le matin **de REIMS** par car
Visite guidée de la cathédrale de CHARTRES
Arrivée à l'Hôtel à Fontenay le Comte, installation et dîner

2ème Jour — GRAND PARC et CINESCENIE
Entrée au Grand Parc pour la matinée libre
Déjeuner animé en commun
Après midi libre dans le Parc
Coupons repas pour le dîner
Cinésécénie de 22 h 00 à Minuit
Retour à l'Hôtel



3ème Jour - GRAND PARC

Départ vers le Grand Parc
Journée libre dans le Parc
Coupons repas pour le déjeuner
Retour à l'Hôtel et dîner

4ème Jour — RETOUR — MARAIS POITEVIN

Visite guidée avec les barques du marais
Déjeuner Poitevin
Retour vers REIMS

Andrée Thibaut

AROPA 51-08

Association des Retraités d'Organismes Professionnels Agricoles de la Mame et des Ardennes
Maison des Agriculteurs - 2 rue Léon Patoux - CS 50001 - 51664 REIMS Cedex
Téléphone : 03 26 82 88 73 / Internet : www.aropa5108.org / email : aropa51-08@orange.fr

Membre de

